

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017
COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Étaient présents :

Mr D. HOUOT Maire, Mme D. ROBERT, Mrs Y. PIQUÉE, C. PIERREL, D. JOMARD Adjoints, Mmes A. GRANDPERRET, L. GRANDEMANGE, M. LECOMTE-MARTIN, E. AUBERT, E. FRANCOIS, Mrs L. PERRIN, C. VIOLLE, M. ROHR, M. DIDIER, G. LAMBOLEZ, Mme B. GIGANT.

Absents Excusés :

M. A. BRAUN donne procuration à M. D. HOUOT
M. J. GRAVIER donne procuration à M. Y. PIQUEE
Mme S. GRANDEMANGE donne procuration à Mme L. GRANDEMANGE
Mme P. HANTZ donne procuration à Mme B. GIGANT
M. L. VINCENT donne procuration à M. C. PIERREL
Mme M. GALMICHE donne procuration à Mme M. LECOMTE-MARTIN
M. J-G GEORGE donne procuration à M. L. PERRIN
Mme E. CANEVALI donne procuration à M. D. JOMARD
Mmes M. COLLIN, F. BLAISON, M. S. BERNARD.

Examen du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2017 : Madame GRANDEMANGE estime que le compte-rendu ayant été envoyé le 22 décembre il n'a pas pu être consulté par les membres du conseil municipal. Monsieur le Maire estime donc qu'il est possible de l'examiner et le valider au prochain conseil municipal lorsque tout le monde l'aura lu.

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle AUBERT.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- Exercice du droit de préemption urbain : aucune nouvelle vente dans le champ du droit de préemption urbain n'a été reçue depuis le conseil municipal du 14 décembre.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la signature d'un avenant au marché public d'assurance communale avec la SMACL – Lot n°3 « Flotte auto et bris de machine » correspondant à la résiliation pour l'ancienne balayeuse et l'assurance de la nouvelle balayeuse.
- Monsieur l'adjoint aux travaux expose les différents devis conclus depuis le dernier conseil municipal.

Désignation	Entreprise	Date	Montant (€ TTC)
Contrôle général et réparation SCANIA	Garage Robert	13/12/2017	3068,74
Contrôle général et réparation Unimog	Garage Robert	13/12/2017	1220,69
Matériel détection réseau	Hydroméca	14/12/2017	4140,00
Matériel détection réseau assainissement	Hydroméca	14/12/2017	1586,40
Plaque vibrante service technique	Agrediam	15/12/2017	1797,60

1 – Périscolaire – Autorisation de signature d'une convention d'objectif et de partenariat avec l'association l'Alphabet pour l'organisation, la gestion et l'animation de l'accueil périscolaire et extrascolaire de VAGNEY

Monsieur le Maire expose qu'il est proposé d'adopter une convention de partenariat et de financement avec l'association l'Alphabet qui gère l'accueil périscolaire de VAGNEY suite un retour de la compétence communautaire au niveau communal à partir du 1^{er} janvier 2018. Il précise qu'il est proposé de procéder en deux temps (une première convention de 4 mois jusqu'à fin avril 2018 puis une autre éventuelle pour jusqu'à fin août 2018) afin de conserver un levier de contrôle sur l'association pour qu'elle respecte ses engagements d'augmenter progressivement les tarifs de ses prestations tout en réalisant des économies dans ses dépenses de fonctionnement, le but étant de réduire progressivement la contribution communale.

Suite à un courrier du 20 décembre le président de l'Alphabet indique qu'une assemblée générale est prévue en février pour commencer à faire augmenter les tarifs à partir de Mars et qu'il est prévu de travailler sur un nouveau modèle économique pour l'association prochainement.

Plusieurs versions de cette convention ont été étudiées lors des commissions périscolaires du 05 et 12 décembre et le projet de convention ainsi que les tarifs des prestations et les chiffres financiers sont à la disposition du conseil municipal.

Monsieur DIDIER demande quel est le coût pour la commune par rapport au temps où la Communauté de Communes avait la compétence. Il est répondu qu'auparavant la subvention intercommunale était de 316 000 € pour l'ensemble des communes bénéficiant du service (soit 190 000 € pour la Commune de VAGNEY) et la subvention versée par la Commune équivaldrait pour une année à 180 000 € (63 000 € pour les mois de janvier à avril 2018). Cependant jusqu'à maintenant la Commune ne versait rien alors qu'à compter de 2018 la contribution impacterait à 100 % le budget communal, ce pourquoi l'objectif est de diminuer la subvention.

Monsieur DIDIER demande si d'autres communes intègrent le service si l'impact financier serait négatif. Monsieur le Maire répond que c'est la tendance inverse qui s'observe puisque Basse-sur-le-Rupt quitte l'association au 1^{er} janvier 2018 et que fin août 2018 l'objectif est que chaque commune dispose de sa propre association locale. Le but est donc que cela coûte moins cher dans cette nouvelle configuration.

Monsieur PIERREL estime qu'il faudra avoir le même message pour la subvention de l'Union Musicale Voinraude dans un souci de cohérence.

Monsieur PIQUEE estime que cela pourrait aussi se discuter en communauté de communes si celle-ci récupère la compétence des écoles de musique et harmonies.

Monsieur PIQUEE ajoute qu'il s'abstiendra sur ce point du fait qu'actuellement la situation au niveau communautaire sur les compétences est trop floue avec les conséquences budgétaires que cela implique. L'effort se fera forcément sur l'investissement en 2018 mais il ne faut pas que cela continue ainsi les années suivantes. Il s'attendait de plus à avoir plus d'informations du Président de l'Alphabet. Il attend de voir si l'association fera de fortes économies car cela ne doit pas se réduire à 2 %.

Monsieur JOMARD précise que la convention était prévue initialement sur 8 mois mais qu'elle a été revue à 4 mois pour, avant de la renouveler, avoir plus de certitudes.

Monsieur PIERREL ajoute que l'association n'a pas pu avancer suffisamment, étant perturbée par d'autres sujets difficiles à traiter. Il estime que le service de garderie est de toute façon nécessaire.

Madame GIGANT estime de toute façon que si déficit il y a à nouveau, la Commune ne le prendra pas en charge tel que c'est précisé dans la convention.

Madame GRANDEMANGE estime qu'il y a déjà un déficit et souhaite savoir qui le prendra en charge. Monsieur le Maire répond que le déficit constaté est absorbé par les fonds propres de l'association. Madame GRANDEMANGE demande à quoi est dû ce déficit et s'il est récurrent.

Monsieur PIQUEE répond que ce déficit est dû à un départ en retraite non prévu, des ruptures conventionnelles, les repas plus coûteux, des rattrapages de salaires obligatoires et des provisions pour prévoir un contentieux salarial.

Monsieur le Maire précise que la hausse des tarifs peut surtout se faire sur les repas du midi de 0,5 ou 1€ par repas progressivement, permettant de récupérer potentiellement environ 15 000 € de recettes par an.

Monsieur PIQUEE estime que budgétairement, en 2018, cette subvention peut-être versée mais qu'il faudra savoir comment trouver les fonds : soit en diminuant les charges d'investissement, soit en diminuant les charges de fonctionnement, soit en augmentant les impôts, sachant que les dotations baissent, et que la taxe d'habitation pourrait disparaître comme précise M. LAMBOLEZ. Monsieur PIQUEE estime toutefois que le service doit continuer à fonctionner en janvier.

Monsieur JOMARD précise qu'il y a eu beaucoup de travail et de patience et que la proposition actuelle est la plus crédible, il annonce donc voter pour.

Suite au transfert de la compétence périscolaire par la communauté de communes des Hautes-Vosges aux Communes à compter du 1^{er} janvier 2018, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la conclusion, avec l'association l'Alphabet, d'une convention de partenariat et de financement pour la gestion de l'accueil périscolaire et extrascolaire à VAGNEY du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2018, impliquant un soutien financier à hauteur de 63 000 € sur cette période.

Il donne lecture du projet de convention rédigé conjointement avec l'Association.

Il précise que pour la fin de l'année scolaire ainsi que les années futures, une nouvelle convention fera l'objet d'une étude avec l'association après étude sur le modèle économique de l'association et le service qu'elle rend, compte tenu des disponibilités financières de la Commune.

Il expose également que le projet de convention a été étudié en commission scolaire et périscolaire en date du 05 décembre 2017 et du 12 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors la présence d'Annie GRANDPERRET et Dorine ROBERT, membres du CA avec 6 abstentions (Sabine GRANDEMANGE, Yannick PIQUEE, Michaël ROHR, Jean-Gérard GEORGES, Patricia HANTZ et Jérôme GRAVIER), 14 voix pour et 1 voix contre (Laure GRANDEMANGE).

Vu l'avis favorable de la commission scolaire et périscolaire en date du 05 décembre 2017 et du 12 décembre 2017.

Vu le projet de convention présentement annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce annexe.

2 – Intercommunalité – Adhésion de nouvelles collectivités au SMIC des VOSGES

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale propose une modification statutaire visant à l'adhésion de nouveaux membres :

- Commune de Boulaincourt – 72 habitants.
- Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement des côtes et de la Ruppe – rassemblant 8 communes.
- SIVOS du Canton de Senones – rassemblant 15 communes.
- SIVOS les Coquelicots – rassemblant 3 communes.
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vraine et du Xaintois – rassemblant 30 communes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

-Décide d'accepter la demande d'adhésion au SMIC présentée par les collectivités susmentionnées.

-Approuve la délibération n°10/2017 du 25 octobre 2017 prise par le comité syndical du SMIC.

3 – Questions et informations diverses

- Courriers de remerciement : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement des associations du club Vosgien (section marche) et du sport à l'école perce-neige suite au versement de la subvention municipale annuelle 2017.
- Monsieur l'adjoint à la sécurité informe le conseil municipal que suite à la commission sécurité de novembre, à partir du 02 janvier, la Commune entend remettre en fonction les zones bleues ce qui implique des contrôles réguliers. Il faudra donc mettre son disque bleu et il n'y aura pas de tolérance mais des verbalisations quel que soit le contrevenant. Madame GIGANT demande sur combien de temps sont prévus ces contrôles, car cela a déjà été fait par le passé avec toutefois des difficultés sur la durée. Monsieur l'adjoint répond que les contrôles seront réguliers par la gendarmerie ou la police municipale.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h00.

Fait à Vagney, le 30 décembre 2017

Le Maire de Vagney,

Didier HOUOT